#### COMMUNE DE LAVEYRON

### Compte rendu du conseil municipal Séance du 18 octobre 2021

·----

Le 18 octobre 2021, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame PEROT Sylvie, Maire.

Présents: Mmes BUARD Marie-Pierre, PEROT Marie-Pierre, PEROT Sylvie,

THIVILLIER Hélène.

MM BUISSON Thierry, DOSSARD Anthony, GATTI Lionel, PANAYE

Laurent, PETIT Gilles, RICHARD Patrick, VIZIER Christian.

**Absents excusés:** Mmes LEULY-BRUYERE Mallory, PLUTON Anne, VERNET

Sylvaine

M. JACQUET Hervé

**Absents:** 

**Pouvoirs**: Mme PLUTON Anne a donné pouvoir à Mme THIVILLIER Hélène

Mme LEULY-BRUYERE Mallory a donné pouvoir à M. VIZIER Christian.

La séance est ouverte à 19 h 07.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du précédent conseil municipal du 29 juillet.

#### Délibération n°18102021-01 : Adhésion convention unique pôle santé et sécurité au travail

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à la Convention Unique de Santé et Sécurité au Travail (CUSST) gérée par le Centre de Gestion de la Drôme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents afférents, autorise Madame le Maire à procéder à toutes les démarches administratives et financières relatives à l'exécution de la présente délibération et inscrit les crédits correspondants au budget.

## Délibération n°18102021-02 : Avis du conseil municipal sur l'ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2022 à savoir 5 ouvertures dominicales aux dates suivantes : 20 et 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre 2022 pour les commerces de détail non alimentaires, et 3 ouvertures dominicales aux dates suivantes : 4, 11 et 18 décembre 2022 pour les commerces de détail alimentaires, précise que les dates seront définies par un arrêté du maire, autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

# Délibération n°18102021-03 : Suppression d'un poste permanent de rédacteur à temps complet

Le conseil municipal, à l'unanimité, supprime un emploi de rédacteur, permanent à temps complet, modifie le tableau des emplois permanents :

Filière : administrative Cadre d'emploi : rédacteur

Grade: rédacteur: - ancien effectif: 1

- nouvel effectif: 0

Et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.